



**OBJET** : Demande de subvention pour l'équipement kit alerte agression sur la commune de Villemomble  
[Nomenclature « Actes » : 7.5 Subventions]

Le Maire de Villemomble,

**VU** l'article L 2121-29 du Code General des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du Conseil Municipal,

**VU** la délibération n°16 du 7 juillet 2022 ayant pour objet la modification de la délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code General des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que la ville souhaite mettre en place la protection et la sécurisation des agents communaux contre des actes d'agression et les situations dangereuses avec le départ de la police municipale de la mairie sur le nouveau site de la police municipale,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'investir dans l'installation d'un équipement de kit alerte agression en Mairie pour un montant de 6 060€ H.T.

**CONSIDERANT** que des demandes de subventions seront sollicitées auprès de différents co-financeurs.

### D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : D'acquérir l'équipement du kit d'alerte agression en mairie qui permettra aux agents communaux d'envoyer une alarme de détresse à l'aide d'un bouton poussoir filaire ou sans fil à la police municipale.

**Article 2** : La présente décision autorise Monsieur Le Maire à solliciter des subventions auprès de différents co-financeurs afin d'atténuer l'installation d'un kit d'alerte agression.

**Article 3** : Les dépenses et recettes seront inscrites au budget 2024.

**Article 4** : La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex, ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5** : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier du Raincy,
- Les services Techniques de la Ville,
- Les services Financiers de la Ville.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur  
093-219300779-20240116-10451-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 17 janvier 2024

Fait à Villemomble, le 16 janvier 2024

Le Maire  
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU

